

Aménagement du square de la scierie

20 novembre 2024

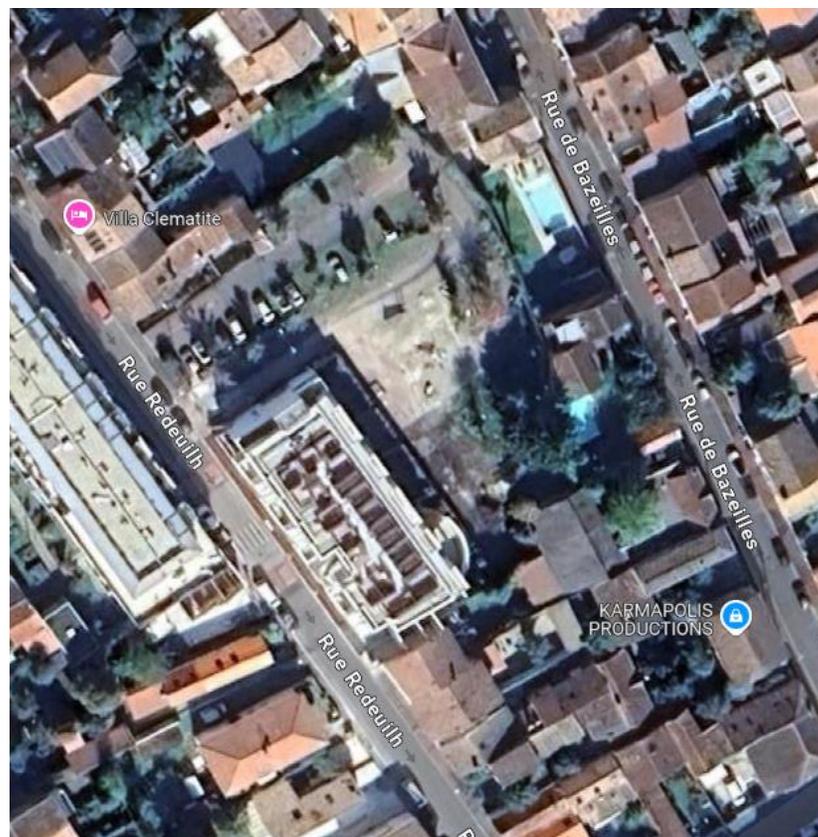




Historiquement ce terrain a vécu plusieurs types d'occupation:

- En effet, sur l'ancien emplacement de la scierie « Onfroy », une nouvelle société nommée « Ets Dours » fit l'acquisition du terrain pour son activité de scierie et d'usine de production de bois de construction en 1912. Celle-ci se développa, notamment en 1960 avec la création de l'usine de menuiserie de parquets et lambris. Son activité cesse alors en 1990.
- Enfin, en 1993 la société immobilière « Clair Logis » reprend les terrains puis les vendra à la Ville de Talence l'année suivante.
- Le terrain est alors réaménagé en une aire de stationnement comptant 130 places, un terrain de basket et un square public comprenant des jeux pour les enfants, dont le début des travaux sera effectué en 1997-1998.

Avant la construction d'un immeuble, le parking se déployait sur environ 2200 m² et le parc sur environ 1200 m² : soit une superficie globale d'environ 3400 m²



- Un espace dédié auparavant au stationnement de proximité et à un espace vert de quartier.
- Depuis la construction d'un immeuble, une grande partie de la zone dédiée aux espaces verts a disparu. La zone de stationnement a également été amputée pendant la zone de travaux pour le dépôt du chantier.
- Très peu de végétation existante: peu d'arbres et une haie existante contre le muret à l'est du terrain.



Dans les 100 mètres autour de ce site, les usages éventuels concerneront essentiellement les habitants des rues Redeuilh, Pougnet, Bazeille et Paul Bert.

100 mètres : cela correspond à une moyenne de 10 secondes pour des déplacements à pied.



Dans une zone de 800 mètres autour du site, soit environ 10 minutes à pied, on observe déjà la présence de nombreux sites de repos et de jeux, pour certains en cours de requalification (place Zola, place A.Thomas), avec un travail important de végétalisation et de modernisation des aires de jeux.

En moins de 15 minutes on parvient également au square Fehlmann, lui aussi en cours de réaménagement.



Superficies à aménager suite au découpage foncier avec la nouvelle copropriété, c'est-à-dire ce qui existe aujourd'hui, suite à la fin du chantier :

- 1500 m² d'espace restant pour le stationnement : soit environ 60 places.
- Environ 600 m² restent disponibles en fond de parcelle derrière la construction pour un aménagement d'un espace de proximité dédié aux habitants des rues proches.

Méthodologie proposée pour établir le plan d'aménagement du futur square

3 phases proposées:

✓ Réunion du 20 novembre :

Expression des besoins. Etablir collectivement les usages souhaités et ceux non souhaités sur ce futur espace public

✓ 1^{er} trimestre 2025 :

Propositions de variantes d'aménagement par les services selon les retours exprimés lors de la concertation et dans le budget prévisionnel estimé. Traduction opérationnelle des besoins exprimés

✓ Deuxième semestre 2025 : mise en œuvre opérationnelle

1 budget prévisionnel maximum : **120 000 € TTC**





- Maintien du parking pour les besoins de stationnement du quartier pour environ 50 places
- Proposition d'arceaux vélos
- Proposition de jeux pour les tout-petits : 0-3 ans
- Proposition de végétalisation
- Espace de convivialité avec mobilier urbain : assises, poubelles, etc...

Images de référence d'aménagements sur Talence



Massifs fleuris et boîte à lire à 14-18



Bancs et pas japonais à Zola



Tables d'échec au square Pineau

Table de pique-nique, jardinières et bancs à Peylanne

Table enfants 4 places en robinier. Dimensions de la table 0,84 x 0,84 x h0,50m. Hauteur d'assise 0,30m

Visuel



1^{ère} réunion de concertation: expression des besoins

Ce qu'on aimerait

- Jeux pour les 10-14 ans mais sans terrain de basket
- Éclairage dans le parc
- Clôture du parc
- Plus de végétalisation pour plus de fraîcheur
- Supprimer le carré en enrobé devant la résidence et l'intégrer dans le square
- Conserver une partie en stationnement (places visiteurs de la résidence, commerces) ? : nombre de places à déterminer et passage du parking en zone bleue demandé
- Proposition de réglementer en zone bleue dès maintenant pour estimer le nb de places réellement utilisées par les résidents ? Faut vérifier la capacité juridique à le faire.
- Végétaliser aussi la partie stationnement: diminution du nombre de places pour planter
- Végétaliser le mur pour éviter les tags
- Aspect intergénérationnel du parc: rajouter des jeux pour tous les âges et penser au 3^{ème} âge (fitness)
- Point d'eau pour la fraîcheur ou pergola végétalisée
- Mobilier urbain: 1 seule table (qui peut faire table ping pong), BAL, poubelles)

Ce qu'on ne veut pas

- Conserver la totalité des 60 places actuelles de stationnement et l'enrobé
- Un éclairage mais pas la nuit pour éviter une privatisation du parc par les résidents
- Un passage pour entrer dans le parc devant la façade de l'immeuble: réfléchir à l'accès/cheminement au parc
- Attention à l'accès du parc par la résidence: possibilité de faire une convention pour préciser que l'accès au parc est fermé y compris aux résidents

Faire un questionnaire pour savoir qui dans le quartier utilise le parking + identifier les sociétés qui utilisent

MERCI de votre attention